

51050 - Autres actions éducatives et de formation

**Proposition d'attribution de subventions en lien avec
des actions éducatives**

CP/2020/331

Service chef de file :

J3-Collèges

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider la poursuite de son soutien au Projet d'Etudes Intégrées (PEI) de Science Po, composante de l'Université de Strasbourg, ainsi qu'aux projets de Filières Métiers mis en place dans les collèges de Marlenheim et La Broque.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ETUDES INTEGREES (PEI) PAR SCIENCE PO STRASBOURG AU SEIN DE 6 COLLEGES BAS-RHINOIS

Le PEI de Sciences Po Strasbourg, un programme d'égalité des chances

Depuis 2006, Sciences Po Strasbourg développe un programme d'égalité des chances, le PEI. Il encourage les élèves qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Les élèves, volontaires, sont principalement sélectionnés sur critères sociaux (93% sont boursiers en 2019-2020) mais aussi académiques. Le programme intègre non seulement des élèves qui ont un excellent niveau scolaire mais également des élèves aux résultats moyens qui s'illustrent par leur motivation et leur goût de l'effort. 71% des élèves qui bénéficient du programme sont des filles car une attention est portée au principe d'autocensure de celles-ci.

Le PEI fédère aujourd'hui 45 établissements émaillant l'ensemble du territoire régional. A la rentrée 2016, il s'est ouvert aux élèves de 3ème dans le cadre du dispositif des « parcours d'excellence » destiné à favoriser l'ambition et la réussite des élèves issus des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Il est ainsi proposé dans 14 collèges REP et REP+ dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (dont 6 dans le Bas-Rhin).

Le PEI propose un projet collectif visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses réalisations et de ses problématiques. Dans chaque collège, un groupe de 10 élèves travaille sous la houlette d'une équipe pédagogique. Coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, chaque équipe poursuit 2 objectifs : la production d'un mémoire écrit sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, suivie d'une soutenance orale, en partie en langue étrangère (anglais ou langue maternelle des élèves, si celle-ci diffère du français, et s'ils le souhaitent). Les mémoires, composés d'environ 30 pages, sont travaillés sur plusieurs mois et ouvrent la possibilité de visites en lien avec le sujet choisi, telles que la découverte du Parlement européen. Plusieurs temps forts rythment l'année scolaire : la journée de lancement à Sciences Po, les ateliers organisés au sein de l'établissement, et la journée de soutenance des travaux

réalisés qui se déroule en alternance au Conseil Départemental du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois,
- favoriser leur ouverture d'esprit,
- permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

Pour l'année scolaire 2019-2020, six collèges du Bas-Rhin ont participé au programme : cinq collèges de Strasbourg (Erasme, Hans Arp, Twinger, Jean Monnet, Solignac) et le collège Lamartine de Bischheim. Le PEI a ainsi bénéficié en 2019/2020 à 126 élèves de troisième.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les six collèges bas-rhinois poursuivront leur participation au dispositif proposé par Sciences Po Strasbourg.

Sciences Po Strasbourg sollicite un soutien financier du Département du Bas-Rhin à hauteur de 1 000 € par collège participant, soit un montant total de 6 000 €. Ce soutien permettrait de contribuer au financement des activités pédagogiques (conception des dossiers d'études, évaluation des travaux écrits et oraux, déplacements dans les collèges et indemnisation des tuteurs étudiants), d'organiser des activités d'animation et d'ouverture culturelle pour les collégiens et de prendre en charge les frais de déplacement et de restauration des collèges. Le programme PEI est entièrement gratuit pour les collèges et pour les familles.

Les perspectives

Les axes de développement du programme sont les suivants :

- diversifier ses implantations : le programme a vocation à s'implanter dans les quartiers de la Politique de la ville,
- construire un parcours : au programme initial PEI Terminale, qui a pour objectif de préparer les bacheliers au concours commun, se sont ajoutés PEI Première et PEI Collège, qui proposent aux élèves des projets d'ouverture centrés sur la diplomatie, les médias et l'Union européenne. Ainsi, la possibilité de suivre le parcours des jeunes bénéficiant du PEI est optimale, certains y participant de la troisième à la Terminale. Tous les lycées de secteur des collèges partenaires bas-rhinois ont été intégrés au programme (lycée Marcel Rudloff et Jean Monnet à Strasbourg, Marc Bloch à Bischheim) de manière à permettre la poursuite du parcours d'excellence. En 2019-2020, 5 élèves de la première génération de PEI Collège ont choisi de participer au programme PEI terminale ; l'une d'entre eux a réussi le concours d'entrée de Sciences Po Bordeaux.

Sciences Po développe, parallèlement au PEI Collège, une action éducative complémentaire à destination des collégiens bas-rhinois. L'association Génération UE, composée d'élèves de Sciences Po et de l'Université de Strasbourg, intervient de façon ponctuelle auprès des élèves des collèges bas-rhinois afin d'échanger sur les thématiques de la citoyenneté et sur les enjeux de la construction européenne. Le choix des collèges se fait sur la base du volontariat, de façon concertée entre le Département du Bas-Rhin et Sciences Po Strasbourg.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention de 6 000 € à l'Université de Strasbourg, dont Sciences Po Strasbourg est une des composantes, pour la mise en œuvre du programme PEI Collèges au sein de 6 collèges bas-rhinois.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, réunie le 21 septembre

2020, a émis un avis favorable à cette proposition.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS DES FILIERES METIERS DES COLLEGES "GREGOIRE DE LA TOUR" A MARLENHEIM ET "FRISON ROCHE" A LA BROQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Deux collèges se sont engagés, de manière volontariste, à développer, dès la rentrée 2018, des projets de filières Métiers à titre expérimental.

Le projet du collège Grégoire de Tours à Marlenheim intitulé « Classe Métiers d'Art et d'Artisanat » a pour objectif de faire connaître à des groupes de collégiens les métiers de l'artisanat d'Art (verre, tissus, sculpture, peinture, ébénisterie, dorure...), de rencontrer les professionnels et les entreprises, de s'exercer à la pratique et à la création. Dès l'année scolaire 2018-2019, cinq enseignants d'histoire, de technologie, de français, d'arts plastiques et d'EPS proposent d'intégrer le projet dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI). L'Education nationale alloue, par ailleurs, une heure hebdomadaire supplémentaire dans le cadre de la dotation horaire globale (DHG). Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce projet et d'offrir les conditions matérielles adaptées, le collège sollicite une participation financière du Département à hauteur de 2 765,54 € pour l'acquisition de divers matériels pédagogiques, la prise en charge des frais de transport et d'interventions au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Pour sa part, le collège Frison La Roche à La Broque a créé à la rentrée de septembre 2018 une nouvelle option intitulée « hôtellerie, restauration, tourisme » qui rassemble une vingtaine de jeunes de 3ème intéressés par la filière et recrutés en juin 2018 parmi les élèves de 4ème. Cette option permet de proposer aux élèves des activités autour des métiers de l'hôtellerie-restauration et du tourisme (visite de l'office de tourisme, rencontre avec les professionnels, constitution de repas au collège...). Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce projet, le collège sollicite une participation financière du Département de 667,90 € correspondant à la prise en charge des frais de déplacements des élèves, des interventions extérieures, et des frais liés à la tenue des ateliers de cuisine au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une participation financière aux collèges de Marlenheim et de La Broque pour la poursuite de leurs projets de filières Métiers au titre de l'année scolaire 2019-2020, à hauteur de :

- 2 765,54 € pour l'acquisition de divers matériels pédagogiques, la prise en charge des frais de transport et d'interventions, pour le collège Grégoire de Tours à Marlenheim ;
- 667,90 € pour la prise en charge des frais de transport, des intervenants extérieurs et la réalisation d'ateliers, pour le collège Frison de la Roche à La Broque.

La Commission Territoriale Sud, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à cette proposition.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
46942	65-65737-221	60 000,00 €	4 535,00 €	3 433,44 €
44357	65-65737-28	29 000,00 €	29 000,00 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'Université de Strasbourg, dont Sciences Po Strasbourg est une des composantes, pour la mise en œuvre du programme PEI Collèges dans 6 collèges bas-rhinois au cours de l'année scolaire 2020-2021 ;

- décide d'attribuer une participation financière au collège de Marlenheim pour la poursuite de son projet de filière Métiers au titre de l'année scolaire 2019-2020, à hauteur de 2 765,54 € ;

- décide d'attribuer une participation financière au collège de La Broque pour la poursuite de son projet de filière Métiers au titre de l'année scolaire 2019-2020, à hauteur de 667,90 €.

Ces aides seront versées dès que la présente délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY